



COMMUNE DE
MONTREDON-LABESSONNIÉ

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Note de présentation brève et synthétique

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune par cet article, dont un extrait figure ci-après.

« Code général des collectivités territoriales - extrait de l'article L2313-1 : Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements.

Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.

Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article. Cette note est également disponible sur le site internet de la commune ».

Compte administratif 2022

A la clôture de l'exercice 2022, le compte administratif du budget principal fait apparaître un résultat global de 1 219 484,96 € se décomposant comme suit :

Fonctionnement : 562 621,29 €

Investissement : 656 863,67 €

Section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant de l'ensemble des services municipaux.

Dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement 2022 s'élèvent à 1 662 492,10 € soit 1 657 514,50 € de dépenses réelles auxquelles s'ajoutent 4 977,60 € de dépenses d'ordre de fonctionnement.

FONCTIONNEMENT DEPENSES REELLES	Budget 2022	Réalisations € 2022	% Réalisation
Chapitre 011 Charges générales	615 950,00 €	606 102,91 €	98,40%
Chapitre 012 Charges de personnel	810 750,00 €	810 724,79 €	100 %
Chapitre 014 Atténuation de produits	40 000,00 €	36 611,32 €	91,53%
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante	186 500,00 €	180 226,15 €	96,64%
Chapitre 66 Charges financières	17 000,00 €	14 607,41 €	85,93%
Chapitre 67 Charges exceptionnelles	16 800,00 €	9 241,92 €	55,01%
Chapitre 68 Dotations aux provisions	500,00 €		
Chapitre 022 Opération d'ordre de transfert entre les sections	0,48 €		
	1 687 500,48 €	1 657 514,50 €	97,29 %

FONCTIONNEMENT DEPENSES D'ORDRE	Budget 2022	Réalisations 2022	% Réalisation
Chapitre 023 virement à la section d'investissement	410 408,00 €		
Chapitre 042 Opération de transfert entre les sections	4 977,60 €	4 977,60 €	100 %
	415 385,60 €	4 977,60 €	97,29 %

Chapitre 011 : Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et des services : eau (y compris l'eau des écoles privées), électricité (y compris l'électricité des écoles privées), téléphone, chauffage, carburant, fournitures administratives, frais d'affranchissement, les fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, les frais de nettoyage, les impôts et taxes payées par la commune, les primes d'assurance etc.

Chapitre 012 : Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel (rémunérations, charges salariales et patronales, caisses de retraite, médecine du travail, assurance des risques statutaires).

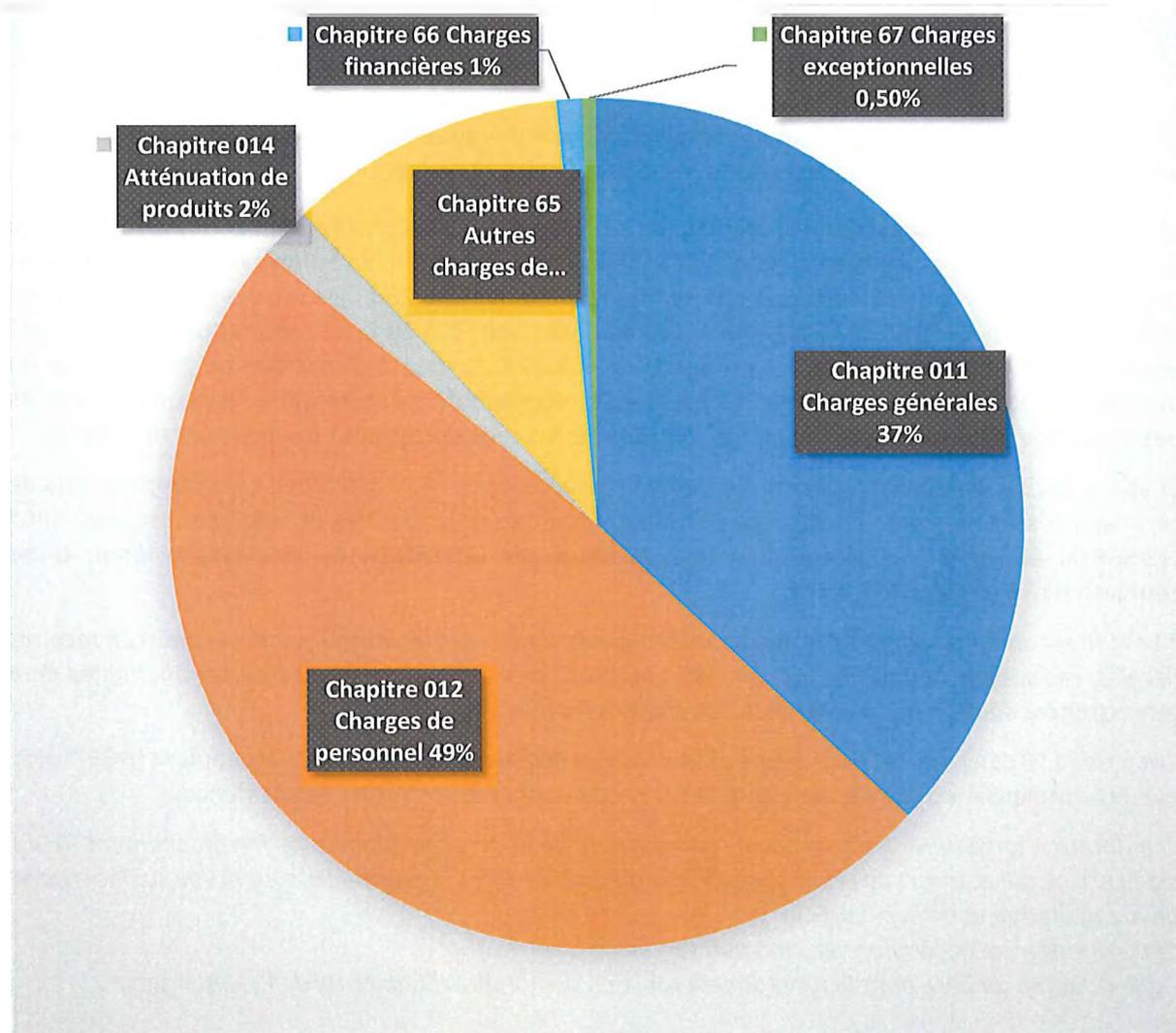
Chapitre 014 : Il s'agit des attributions de compensation de la CLECT. C'est l'évaluation des charges de la Commune de Montredon-Labessonnié transférée à la communauté des communes Centre TARN (VIC-Voirie intercommunale, Petite enfance, Enfance jeunesse, médiathèque, ADS-Autorisations des Droits de Sol, PLUI-Plan local d'Urbanisme Intercommunal, SDIS-Service Départemental d'Incendie et de Secours)

Chapitre 65 : Ce chapitre retrace le versement des indemnités et cotisations des élus de la commune et leur formation pour 70 289,16 € ; les subventions de fonctionnement aux associations pour 36 690,00 €, les dotations aux écoles privées pour 43 330,85 €, dotations aux crèches de Sidobre Vals et plateaux pour 1 389,35 € ; les participations aux frais de scolarité de Terre de Bancalié pour 3 160,00 €, les frais de scolarité de l'école de Montfa pour 2 000,00 € etc.

Chapitre 66 : Ce chapitre comprend les remboursements des intérêts de la dette.

Chapitre 67 : Ce chapitre comprend les charges exceptionnelles telles que le reversement des subventions de la cantine à 1,00 € au profit de l'OGEC, les charges de co-proprété du 8 Grand'Rue.

Chapitre 68 : Ce chapitre comprend les dotations aux amortissements : L'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des immobilisations et de dégager les ressources pour pouvoir les renouveler régulièrement. Ce procédé comptable permet d'étaler dans le temps la charge consécutive au remplacement des immobilisations.



Recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement 2022 s'élèvent à 2 094 925,91 € soit 2 090 103,31 € de recettes réelles auxquelles s'ajoutent 4 822,60 € de recettes d'ordre de fonctionnement.

FONCTIONNEMENT RECETTES REELLES	Budget 2022	Réalisations 2022	% Réalisation
Chapitre 013 Atténuation de charges	9 300,00 €	16 119,06 €	173,32%
Chapitre 70 Produits services, domaine ventes divers	263 500,00 €	283 148,12 €	107,457%
Chapitre 73 Impôts et taxes	566 350,00 €	635 259,14 €	91,53%
Chapitre 74 Dotations et participations	1 086 117,00 €	1 109 034,38 €	96,64%
Chapitre 75 Autres produits de gestion courante	42 450,00 €	46 383,48 €	85,93%
Chapitre 76 Produits financiers	4,00 €	4,13 €	55,01%
Chapitre 77 Produits exceptionnels	- €	155,00 €	
	1 967 721,00 €	2 090 103,31 €	106,22 %

FONCTIONNEMENT RECETTES D'ORDRE	Budget 2022	Réalisations 2022	% Réalisation
Chapitre 042 Opération de transfert entre les sections		4 822,60 €	
		4 822,60 €	

Chapitre 013 : Il comprend les remboursements de rémunérations et charges de personnel suite aux arrêts maladie et accidents de travail d'un montant de 16 119,06 € pour 2022.

Chapitre 70 : Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les produits des concessions dans les cimetières pour 3 040,00 €, l'occupation du domaine public pour les vides greniers, les extensions de terrasses des commerçants pour 566,20 €, les redevances telles que les entrées piscine pour 9187,30 €, la garderie des Fournials pour 203,20 €, les cantines pour 22 211,55 €, la location du véhicule à aux écoles privées pour 100,00 €, la mise à disposition du personnel et du matériel à l'EPCI Centre Tarn pour 221 023,13 €, les régularisations de charges, les remboursements des assurance, de la poste pour l'agence communale, les redevances pour les antennes mobiles etc.

Chapitre 73 : Ce chapitre représente concerne la fiscalité locale (532 826,00 €). Les autres recettes de ce chapitre sont le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales FPIC* (12 568,00 €), Fonds de péréquation taxe additionnelle (25 659,14 €), les taxes pylônes et les compensations (64 056,00 €) etc.

** Le FPIC est alimenté par des prélèvements sur les ressources des territoires les mieux dotés en recettes fiscales, ces sommes étant ensuite reversées au profit des communes et des intercommunalités dont les ressources sont les moins élevées et les charges les plus importantes.*

Chapitre 74 : Il concerne les dotations de l'Etat dont la dotation globale de fonctionnement (DGF)* ainsi que les compensations de l'Etat au titre des diverses exonérations sur les impôts locaux.

**La dotation forfaitaire des communes, composante de la dotation globale de fonctionnement (DGF), est la principale dotation de l'Etat aux collectivités locales. Elle est essentiellement basée sur les critères de la population et de la superficie.*

Cette dotation se décompose en cinq parts :

- une dotation de base dont le montant est fonction du nombre d'habitants de la commune ;

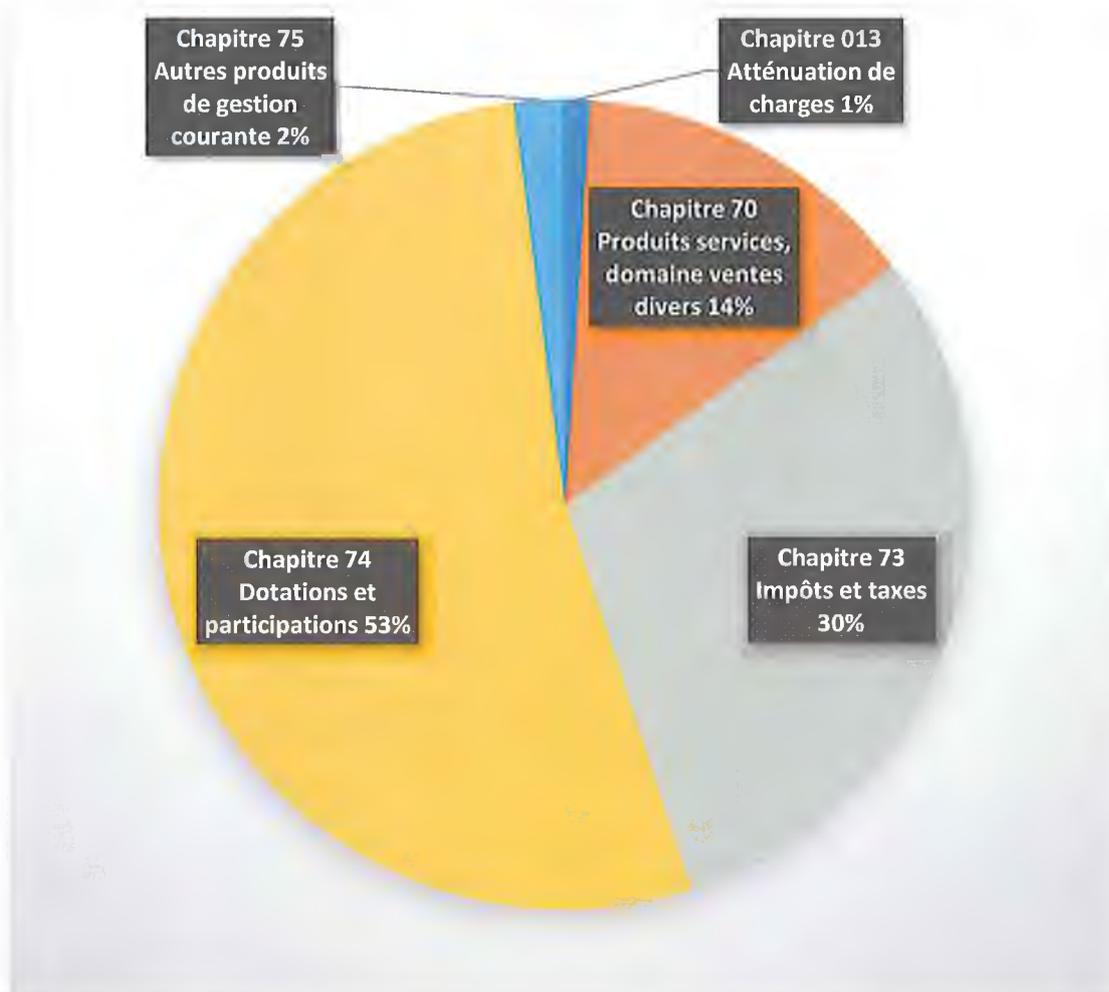
- une part proportionnelle à la superficie dont le montant est fonction de la superficie exprimée en hectare de la commune ;
- une part « compensations » correspondant à l'ancienne compensation « part salaires » (CPS) de la taxe professionnelle ainsi qu'à la compensation des baisses de DCTP supportées par certaines communes entre 1998 et 2001, incluses depuis 2004 dans la dotation forfaitaire ;
- un complément de garantie qui visait à compenser les effets de la réforme de la DGF de 2004-2005. Dans un contexte de stabilisation en valeur des concours financiers de l'Etat aux collectivités, ce complément est minoré depuis 2009 ;
- une dotation « parcs nationaux et parcs naturels marins ».

Le chapitre 75 concerne les revenus des immeubles loués aux particuliers (loyers + charges) et le fermage de Lafargue.

Le chapitre 76 concerne les parts sociales que possède la Commune au Crédita Agricole.

Le chapitre 77 concerne les produits financiers, l'enregistrement des cessions d'immobilisations (ventes de la Renault 4L).

Le chapitre 042 concerne les opérations d'ordre budgétaires (002 - Excédent de fonctionnement reporté).



Résultat cumulé Section Fonctionnement : 432 433,81 €

Soit 2 094 925,91 € - 1 662 492,10 € = 432 433,81 €

Section d'investissement

Dépenses d'investissement :

Les dépenses d'investissement 2022 s'élèvent à 683 553,65 € soit 678 731,05 € de dépenses réelles auxquelles s'ajoutent 4 822,60 € de dépenses d'ordre d'investissement.

INVESTISSEMENT DEPENSES REELLES	Budget 2022	Réalisations 2022
Détail des dépenses d'équipement		
476 Tour le Nautonier	110 000,00 €	
533 Salle de réunion stade municipal	3 000,00 €	
560 Logiciel informatique	12 000,00 €	11 859,90 €
563 Voirie dégâts intempéries	50 000,00 €	44 170,65 €
564 Voirie	400 000,00 €	307 853,87 €
566 Matériels techniques	45 000,00 €	18 766,40 €
567 Eclairage	25 000,00 €	
568 Panneau lumineux	15 000,00 €	13 479,68 €
569 Matériel informatique	15 000,00 €	10 675,04 €
571 Défibrillateurs	2 500,00 €	
572 Réfection Grand Rue	300 000,00 €	100 000,00 €
575 Numérotation commune	45 000,00 €	
576 Monument aux morts	5 000,00 €	4 705,00 €
580 Bâtiments communaux	25 000,00 €	24 264,88 €
583 DETR 2021 isolation acoustique Fournials	5 000,00 €	4 614,00 €
584 Aménagement 36 grand rue	75 000,00 €	
585 Aménagement anciens harras	15 000,00 €	
586 Cimetières	20 000,00 €	4 941,60 €
587 Site internet commune	6 500,00 €	
589 Acquisition immobilières et foncières	20 000,00 €	
590 DETR 2022 Equipements sportifs	158 000,00 €	30 207,51 €
591 DETR 2022 Ecole Sigourre	6 200,00 €	2 508,58 €
592 DETR 2022 Ancienne école St Martin	32 500,00 €	
593 DETR 2022 Coupole planétarium	5 500,00 €	
594 Gites	250 000,00 €	

595 Aménagement carrefour	78 851,00 €	
596 Moulin de Lafargue	3 706,22 €	
Total Dépenses d'équipement	1 728 757,22 €	578 047,11 €
Chapitre 16	100 700,00 €	100 683,94 €
	1 829 457,22 €	678 731,05 €

INVESTISSEMENT DEPENSES D'ORDRE	Budget 2022	Réalisations 2022
Chapitre 040 Opération de transfert entre les sections		4 822,60 €
		4 822,60 €

Recettes d'investissement :

Les recettes d'investissement 2022 s'élèvent à 1 379 129,81 € soit 1 374 152,21 € de recettes réelles auxquelles s'ajoutent 4 977,60 € de recettes d'ordre d'investissement.

INVESTISSEMENT RECETTES REELLES	Budget 2022	Réalisations 2022	% Réalisation
Chapitre 13 Subventions d'investissement	140 269,00 €	56 609,15 €	40,36 %
Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées	300 000,00 €	300 000,00 €	100,00 %
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT	440 269,00 €	356 609,15 €	81,00 %
Chapitre 10 Dotations, fonds divers et réserves	1 017 492,71 €	1 017 037,66 €	99,96 %
Chapitre 16 Dépôt et cautionnements reçus		505,40	
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	1 017 492,71 €	1 017 543,06 €	99,96 %
	1 457 761,71 €	1 374 152,21 €	94,23 %

INVESTISSEMENT RECETTES D'ORDRE	Budget 2022	Réalisations 2022	% Réalisation
Chapitre 040 Opération de transfert entre les sections		4 977,60 €	
		4 977,60 €	

Chapitre 13 : Il comprend les subventions DETR, dégât du 10 et 11 mai 2020, Skate PARK.

Chapitre 16 : C'est un emprunt contracté en lien avec l'opération n°572 portant sur la rénovation de la Grand'Rue.

Chapitre 10 : Il comprend FCTVA pour 127 539,09 €, La taxe d'aménagement pour 16 526,86 € et l'affectation du résultat de l'exercice 2022 pour 872 971,71 €.

Chapitre 16 : Il comprend les cautions versées par les locataires.

Chapitre 040 : Correspond à la sortie de l'actif de la commune de la 4L vendue.

Résultat cumulé Section investissement : 695 576,16 €

Soit 1 379 129,81 € - 683 553,65 € = 695 576,16 €